

Rémy LEVEAU

**La France, l'Europe
et la Méditerranée :
un espace à construire**

L'espace méditerranéen a longtemps attisé les ambitions des puissances européennes : en témoignent les empires, aujourd'hui démantelés. L'Europe d'aujourd'hui peine à y définir une politique d'ouverture cohérente (alliant par exemple le libre-échange des biens à la libre circulation des personnes) et à y maintenir son influence, aujourd'hui concurrencée par l'intervention américaine dans des conflits persistants, au Moyen-Orient, dans les Balkans, à Chypre ou au Sahara occidental. Le processus de Barcelone est en marche, mais l'Europe doit définir clairement ses choix : depuis la politique d'immigration jusqu'à l'hypothèse d'un élargissement au sud, qui inclurait la Turquie. La France, de par son histoire et ses traditions diplomatiques, a un rôle certain à tenir dans cette orientation méditerranéenne de l'Union. Reste à savoir dans quelle mesure cette orientation méditerranéenne peut se développer sans une coopération étroite avec les Etats-Unis.

Politique étrangère

Même si Saint-Louis mourut en croisade et si François I^{er} accueillit les galères de Soliman le Magnifique sur les côtes de Provence pour contrer l'Empire de Charles Quint, il ne faut pas forcément croire qu'une vision séculaire d'une politique méditerranéenne de la France aurait existé, vision qui aurait eu, entre autres, le sens d'une construction tournée ver le monde arabe. Certes, la géographie et l'histoire ont fait de la France une puissance méditerranéenne en lutte pour la première place dans cette région avec l'Espagne, puis, au XIX^e siècle, avec la Grande-Bretagne. Mais c'est en fonction des rivalités continentales en Europe que se sont ordonnés les affrontements en Méditerranée.

Plus tard, l'expédition de Bonaparte en Egypte (1798) et les défaites navales d'Aboukir et de Trafalgar renvoient la France post-révolutionnaire vers son destin continental. La conquête d'Alger, en 1830, ne compense pas une installation manquée en Egypte. Mais le soutien à Mohamed Ali, l'aventure orientale des saint-simoniens, la protection des chrétiens du Liban en 1860 et l'ouverture du canal de Suez en 1869 marquent les jalons d'une emprise durable qui a longtemps cherché sa signification. Elle la trouvera provisoirement dans une construction impériale qui se veut exemplaire, œuvre de civilisation autant que de conquête, à l'image de Rome, quand elle aura renoncé à sa rivalité avec la Grande-Bretagne pour faire face à une unité allemande scellée dans la galerie des Glaces du château de Versailles, en 1871. L'installation en Tunisie, puis au Maroc, prend le sens d'une nouvelle aventure californienne en Afrique du Nord. Les accords Sykes-Picot vont la compléter à l'issue de la Première Guerre mondiale par une installation en Syrie et au Liban.

Au départ, les tentatives d'implantation française sur la rive sud de la Méditerranée restent marquées par les nostalgies du double échec d'une domination continentale impossible après 1815 et d'un projet compensateur en Orient. Quelques centaines de milliers de citoyens français, originaires le plus souvent des pays méditerranéens voisins (ou juifs d'Algérie devenant citoyens français en 1871 par le décret Crémieux), vont contribuer à donner corps, en Afrique du Nord, à un Empire qui se construit en soumettant les populations arabomusulmanes à une domination profondément inégalitaire qui sera à l'origine des révoltes des années 1950. Certes, les troupes maghrébines compenseront le déficit démographique français face à l'Allemagne au cours de la Grande Guerre. Mais, en 1940, le Maghreb ne joue pas le rôle d'un espace stratégique permettant la poursuite de la lutte. Il faudra attendre le débarquement américain au Maroc, en 1942, pour redonner à la France libre un espace d'autonomie que symboliseront l'installation du général de Gaulle à Alger et la participation des troupes du général Juin à la bataille de Cassino. Sans effacer la défaite, l'Empire méditerranéen permettra à la France de retrouver une place différente dans le conflit. Cela va se traduire, après la guerre, par une volonté farouche de s'accrocher aux vestiges du passé, et de retarder la décolonisation de peur de mettre en péril l'identité de la nation. Les réactions violentes aux émeutes de Sétif, le

8 mai 1945, la déposition du sultan du Maroc et l'incapacité à trouver une solution au problème algérien avant le retour du général de Gaulle sont les derniers soubresauts d'une vision qui perçoit la Méditerranée comme « un fleuve qui traverse l'Empire comme la Seine traverse Paris¹ ».

La rupture avec ce passé impérial se résume à deux dates : 1956, 1962. 1956 marque la fin d'une période de rivalité et d'association franco-anglaise pour le contrôle de l'espace méditerranéen. La nationalisation du canal de Suez et l'échec lamentable de l'expédition franco-anglaise signifient la fin de l'influence des deux pays au Moyen-Orient et son remplacement par la rivalité russo-américaine, centrée sur le conflit israélo-arabe et le contrôle de la rente pétrolière. 1962 engage un processus de décolonisation nationaliste qui donne au pays comme à l'armée de nouveaux objectifs. L'opposition aux Etats-Unis, symbolisée par la sortie du commandement intégré de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la construction de l'arme nucléaire et l'engagement dans l'Europe, vont créer une rupture avec un passé qui fondait la puissance sur le contrôle de territoires situés au sud de la Méditerranée. La reconversion, brutale, s'opère par un transfert de populations de plus de 1 million de personnes, qui s'effectue sans crise interne majeure.

Le changement de cap va permettre à la France de devenir européenne sans entraîner avec elle dix millions de citoyens musulmans pauvres qui auraient, autrement, fait partie de l'Europe que dessinait le traité de Rome, en 1957. Mais, ironie du sort, la fin de l'Empire va aussi donner naissance à une immigration originaire du sud de la Méditerranée, venue travailler à l'essor industriel du pays dans les années d'après-guerre. Perçue comme temporaire, cette immigration va s'installer, fonder des familles et développer une identité musulmane dont on avait pensé éloigner la présence massive à l'occasion de l'indépendance de l'Algérie. En même temps, la France maintient des relations bilatérales fortes avec les nouveaux Etats indépendants du Maghreb alors qu'elle se trouve mise à l'écart des enjeux de la politique méditerranéenne au Levant par l'échec de Suez et par son impuissance à peser dans le conflit israélo-arabe.

1. L. A. Prévost-Paradol, *La France nouvelle*, Paris, Slatkine, 1979, réédition (Paris, 1869).

La prise de relais par l'Europe

Dans la décennie suivante, qu'il s'agisse des problèmes d'immigration, des relations économiques avec le Maghreb ou des interventions dans le conflit du Moyen-Orient, la politique méditerranéenne de la France sort progressivement du cadre strictement bilatéral pour s'intégrer sans trop le proclamer dans un ensemble européen où elle compte jouer un rôle de leader, récupérant par le biais d'un contrôle multilatéral l'influence qu'elle ne peut plus exercer seule directement. La déclaration de Venise, en février 1981, constitue le tournant significatif d'une action menée en association étroite avec l'Allemagne de Helmut Schmidt. Le cadre européen convient mieux aux deux partenaires pour associer leurs engagements en faveur de la sécurité d'Israël et la reconnaissance du droit à l'existence du peuple palestinien. Une relation d'un nouveau type va s'établir entre l'Europe et son environnement méditerranéen après la chute du mur de Berlin. La montée de l'islamisme radical en Algérie et en Egypte va associer aux craintes de mouvements migratoires les problèmes de sécurité collective et de stabilité interne des pays du Sud. Les attentats terroristes de 1986 en France serviront de prétexte à l'institution d'un régime de visas, géré collectivement dans l'espace européen par les accords de Schengen. Les européens bénéficieront à ce titre des mesures de libre circulation, alors que les pays du sud et de l'est de la Méditerranée en verront surtout les inconvénients, notamment quant à la mise en œuvre d'un contrôle coercitif des mouvements de personnes, qui devient effectif au moment de la guerre du Golfe (1990-1991)².

C'est dans ce contexte que se tient, en 1995, la conférence de Barcelone, dans l'espoir de combiner les besoins de sécurité de la rive nord (et de l'Europe dans son ensemble) et les besoins de prospérité des rives sud et est. La tentative vise à réintroduire l'Europe comme acteur à part entière dans un ensemble international encore marqué par la guerre du Golfe, et à soutenir les efforts entrepris par les États-Unis pour trouver, dans le cadre de la conférence de Madrid, une issue au conflit israélo-palestinien. La démarche se veut volontariste et globalisante, et dépasse les lignes de tensions et les crises. Elle conçoit

2. Auparavant délivrés à la frontière avec un certain libéralisme, les visas doivent désormais être obtenus des consulats. Pour l'Algérie, on va passer de près de 1 million de visas en 1991 à 40 000 en 1995.

la Méditerranée comme un espace unique, à la mesure des ambitions et des moyens de l'Europe.

Ces intentions se retrouvent à l'origine des accords euro-méditerranéens d'association proposés par l'Union européenne à ses partenaires. Les moyens qui leur sont consacrés peuvent apparaître significatifs par rapport aux aides bilatérales qu'ils complètent. Mais les obstacles s'accumulent, empêchant le décollage de ce qui se concevait comme un grand projet régional. Ils semblent autant provenir des difficultés de mise en œuvre des programmes européens que des réticences des partenaires méditerranéens à opérer les réformes nécessaires pour s'adapter au processus. Quelques facteurs culturels et politiques peuvent aussi servir à expliquer les malentendus qui s'accumulent.

Tout d'abord, les partenaires ne partagent pas une représentation commune de la Méditerranée. La vision unitaire de l'ensemble provient davantage d'une construction des géographes et des historiens à partir du XIX^e siècle, assez largement partagée sur la rive nord, beaucoup moins légitime au sud. Si les pays du Sud ne nient pas l'existence de certaines solidarités avec l'Europe, ils sont aujourd'hui plus sensibles aux barrières à l'entrée et aux rapports de force imposés au cours de divers processus de négociation (réadmission des migrants en situation irrégulière) qu'aux efforts accomplis pour construire un espace commun. Au niveau des populations, les solidarités légitimes se définissent d'abord autour des concepts transversaux de « monde arabe » ou d'*oumma*³. Cela n'empêchera pas les classes moyennes originaires des rives sud et est de gérer des liens de solidarité professionnels ou familiaux qui relèvent plus de stratégies individualistes, y compris en termes de double nationalité, que d'une vision globale.

Devant une présence américaine en Méditerranée qui s'affirme à la fois globale et sélective, une approche européenne centrée sur l'économie s'efforce donc de présenter une certaine cohérence. Tout en prônant le libre-échange, elle maintient à l'écart, tout au moins à moyen terme, l'agriculture et les services, et repousse à plus tard la libre circulation des personnes. Elle risque de manquer de consistance et de se manifester sous la forme de contraintes sans que l'on

3. Communauté des croyants.

en saisie, au premier abord, l'intérêt majeur. Par ailleurs, en se concevant comme globale au niveau de l'ensemble méditerranéen, l'aide européenne se marginalise par rapport à la présence américaine. L'Europe n'en accepte pas pour autant de jouer un rôle de complémentarité, aidant à la construction de sous-ensembles, structurés en fonction de logiques de crises ou de sortie de conflits, qui impliquent largement, pour être durables, le dépassement des compromis entre les élites étatiques qui leur ont permis d'exister. Il ne faut pas dissimuler le fait qu'au Moyen-Orient, en Turquie ou au Maghreb, les économies de guerre et les rentes stratégiques ont plutôt bloqué l'aboutissement de réformes qui auraient eu pour effet, en démantelant les protectionnismes et en favorisant l'économie productive, de bouleverser les réseaux clientélistes auxquels participent souvent les élites militaires et celles des forces de sécurité. Toute opération de clarification apparaît donc comme une intrusion illégitime et est rejetée comme un nouvel avatar du colonialisme. Ces réactions concernent plus l'Europe que les Etats-Unis, qui s'accommodent dans la longue durée du statu quo.

Dans ce contexte, l'Europe a du mal à trouver sa place. La perspective d'adhésion de la Turquie à l'Union, décidée à Helsinki, a redonné à l'ensemble européen les moyens de se réintroduire dans le jeu moyen-oriental par le biais d'un acteur qui, pour le moment, est surtout perçu dans la région comme un partenaire privilégié d'Israël, tant sur le plan économique que militaire. Mais il faut aussi se poser la question de l'effet que pourrait avoir, à terme, une demande d'adhésion à l'Union de ce pays, appuyée par les Etats-Unis, qui trouveraient là le moyen de faire relayer leur aide à la région sans perdre leur influence. On ne peut refuser d'envisager sur le plan intellectuel les effets inversés d'une sorte de « théorie des dominos ».

La sortie du conflit israélo-arabe butera encore longtemps sur la difficulté, pour les sociétés arabes et israéliennes, de s'accepter mutuellement dans toutes leurs dimensions. Dans ce contexte, l'Europe pourrait contribuer à assurer la stabilité interne des Etats, à protéger les minorités tout en consolidant la sortie des conflits régionaux, et à peser sur ses partenaires par une conditionnalité raisonnée, s'appuyant plus sur la maîtrise de l'accès à son marché, ses politiques d'investissement et la modulation de la liberté de circuler.

Si, à court terme, l'action au niveau des Etats n'a que des effets limités, peut-on favoriser les interventions au niveau de la société civile ? Il existe, en effet, un travail considérable à effectuer au niveau des associations et des milieux professionnels pour renforcer les liens Nord-Sud. L'ouverture commerciale, qui devrait être conçue comme une aide à la transition politique, pourrait aussi prendre en compte ces données si l'Europe acceptait de considérer que les mouvements de personnes ne sont pas, par nature, illégitimes, mais qu'ils sont une conséquence naturelle des politiques économiques et culturelles (à l'instar de la francophonie, entre autres) que l'on s'efforce de construire. On ne peut donc s'en tenir à une vision qui se limiterait à la libéralisation des échanges économiques, dont le caractère reste relatif (exclusion de l'agriculture) et aléatoire (effets de l'ouverture sur des secteurs industriels aussi importants que le textile). La volonté commune de dépasser le seul domaine de la libéralisation des échanges suppose que l'Europe, s'il s'agit de donner du sens à une stratégie de solidarité, de prospérité et de paix partagée, accepte de remettre en jeu les éléments de sa politique qui engendrent les représentations les plus négatives.

Un lourd héritage de conflits mal résolus

Sur ce plan, le projet européen doit aussi tenir compte des entreprises complémentaires et concurrentes qui structurent l'espace méditerranéen dans divers processus de sortie des conflits : au Moyen-Orient, à Chypre et dans les Balkans. On y a vu se construire des sous-ensembles, dont le plus important à tous égards est constitué par les accords de Camp David (1979), complétés par ceux d'Oslo et de Washington (1993). Ceux-ci maintiennent sous l'égide des Etats-Unis des régions qui ont été structurées par un conflit et par le processus de paix qui y a mis fin en engendrant, depuis 20 ans, des rentes stratégiques de l'ordre de 3 milliards de dollars par an, tant pour Israël que pour l'Egypte. Les accords d'Oslo ont étendu cette dynamique aux Palestiniens, puis aux Jordaniens (1994), en suivant un schéma identique, intégrant progressivement l'aide européenne à l'appui d'un processus de paix qui reste sous la responsabilité directe des Etats-Unis. Ce schéma aurait normalement dû fonctionner avec la Syrie et le Liban si un accord avait été conclu avec Israël début 2000. Il a

également joué, en incluant cette fois l'OTAN, comme un système fédérateur tant politique que militaire dans la zone balkanique, et avec quelques nuances dans le conflit gréco-turc sur Chypre.

De ce fait, la configuration de la Méditerranée orientale, tant dans sa partie israélo-arabe que dans sa partie balkanique et gréco-turque, laisse peu de place pour des initiatives de l'Union, en dehors de son engagement financier et de l'accès à son marché. L'Union est néanmoins sollicitée pour relayer la présence américaine, y compris en matière militaire, et pour préserver les Etats-Unis d'un engagement direct dans les conflits de la région.

Si le conflit israélo-palestinien finit par revenir sous contrôle, si le rapprochement gréco-turc peut faire espérer une issue positive dans le conflit de Chypre, aucun rapprochement n'est sensible dans les rapports entre la Turquie et le monde arabe. Les perspectives d'intégration à l'Union, associées à l'image d'alliée d'Israël, peuvent même accroître le fossé et influencer indirectement dans un sens négatif les relations entre l'Union et le monde arabe, à moins que la dynamique communautaire ne joue un effet positif dans la solution des conflits de voisinage, à l'image de ce qui a pu se produire dans l'est européen. A l'autre extrémité de la région, le conflit du Sahara occidental reste, pour l'Algérie, un moyen de peser sur l'évolution future du Maroc. Des incertitudes demeurent tant que les arbitrages fixés dans le cadre des Nations unies rencontrent des obstacles.

La Méditerranée contemporaine est trop marquée par les conflits pour qu'on puisse la prendre comme un tout, mais elle reste un lieu privilégié de contacts et d'échanges que le processus de Barcelone peut continuer à développer selon sa dynamique propre. D'autres acteurs y sont également actifs, avec des objectifs qui ne sont pas, à l'évidence, entièrement concordants, notamment le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'OTAN et, bien entendu, directement ou indirectement, les Etats-Unis. L'effondrement de l'Union soviétique et l'absence encore temporaire de la Fédération de Russie ont accru leur poids sans leur conférer la toute puissance. Il n'en demeure pas moins que le cadre méditerranéen peut jouer un rôle privilégié dans les rapports avec l'Europe du simple fait qu'il existe comme espace de dia-

logue. Il peut notamment servir à dédramatiser les représentations et les perceptions : peur des déferlements migratoires pour le Nord, envisagés à partir d'extrapolations démographiques irrationnelles ; peur sécuritaire pour le Sud à partir d'une vision d'une construction européenne comme forteresse inaccessible et, par la force des choses, plus menaçante, à cause de sa proximité, qu'une Amérique plus lointaine. Mais la démographie, comme l'islamisme radical, a été contenue sans intervention de l'Europe. Et celle-ci peine à trouver des domaines où elle pourrait inscrire son action de façon positive sans se charger de tâches impossibles, ni entrer en conflit avec d'autres acteurs.

La situation est différente en Méditerranée occidentale où les investissements politiques américains sont loin d'avoir la même importance. Ils n'en demeurent pas moins réels dans la mesure où l'instabilité et les conflits qui se développeraient dans cette zone pourraient affecter les voies de communication ou engendrer des déséquilibres susceptibles de se propager dans la partie orientale. Il ne faut pas négliger non plus les craintes qu'une Europe unie peut susciter avec, en retour, un « rappel d'empire » qui s'adresse alors, de façon privilégiée, aux Etats-Unis – directement ou en passant par l'OTAN. L'arbitrage des conflits de la région (Sahara occidental) ou du conflit territorial sur l'îlot du Persil entre l'Espagne et le Maroc (juillet 2002) est déjà largement sous leur influence. L'introduction d'une dimension européenne perçue comme complexe et contraignante (voir les négociations avec le Maroc sur la pêche) prive en partie les pays de la rive sud d'un cadre de négociations bilatéral auquel ils s'étaient habitués, sur la base d'une sorte de responsabilité de suivi de la décolonisation de la part de pays comme la France et l'Espagne, que ne remplacent pas les programmes MEDA qui s'efforcent de rendre supportables les frontières nouvelles.

Sous un autre angle, le Maghreb pourrait offrir à l'Union un champ d'actions valorisant si celle-ci acceptait l'idée de mettre son influence en jeu pour favoriser l'unification de la région en utilisant les liens bilatéraux qu'elle a construits avec le Maroc et la Tunisie, et en les transformant en une action structurante à caractère transversal. Les coupures entre les sociétés maghrébines sont beaucoup moins sensibles qu'au Moyen-Orient, et les solutions des conflits concernent avant tout les Etats. Un effort européen pour encourager une union

maghrébine pourrait se fonder sur les convergences qui découlent des perspectives d'association de la Tunisie et du Maroc. En ce sens, la convertibilité interne des monnaies maghrébines et la libre circulation régionale des marchandises et, dans une large mesure, des personnes pourraient être encouragées par l'Union. Cela supposerait qu'un effort fût fait pour consolider la stabilité interne des Etats, réduire les conflits (Sahara occidental) et rassurer les minorités et les groupes sociaux menacés (dont les femmes). Cela supposerait aussi que l'on aide à construire des transitions démocratiques où les courants issus de l'islam politique pourraient trouver leur place dans un champ institutionnel concurrentiel, sans avoir pour autant la possibilité de l'emporter en excluant les autres acteurs. De telles évolutions permettraient de réduire les dépenses militaires et de sécurité afin de consacrer plus de moyens au développement économique et social.

Elles supposeraient par ailleurs que l'Europe pût trouver les termes d'un dialogue avec des pays comme l'Algérie et la Libye, dépendants de la rente pétrolière et naturellement orientés vers une mondialisation où les Etats-Unis sont les seuls partenaires à la mesure de leurs ambitions. Ces pays ont les moyens de bloquer un projet de regroupement régional qui ne serait pas à leur convenance. Leurs besoins ne peuvent guère être couverts par les dispositifs européens actuels, où les contraintes apparaîtront comme des abandons de souveraineté inacceptables, tant pour eux-mêmes que pour leurs voisins. Ils peuvent, en revanche, être intéressés par des programmes d'investissement européens qui leur permettraient de développer, par l'intermédiaire de relais publics, la construction de logements ou d'infrastructures. Les politiques bilatérales des pays liés au Maghreb par des courants migratoires anciens ou récents (France, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, mais aussi Italie et Espagne) devraient être mises au service des actions collectives, tout comme les liens fixes des fournitures de gaz, essentielles pour les pays européens qui, comme l'Italie et l'Espagne, n'ont pas fondé leur approvisionnement énergétique sur le nucléaire.

Mais une telle stratégie devrait passer par un dialogue politique et par un début de réponse à une demande algérienne ou libyenne visant à reconnaître à ces pays un rôle régional. On ne peut faire l'impasse, côté européen, sur les réticences ou les méfiances à l'égard de cette catégorie

de partenaires. Cela suppose une négociation qui devrait être conduite au niveau du président de la Commission ou du délégué à la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), Javier Solana. De façon complémentaire, cela implique d'accepter le fait que les liens bilatéraux ne peuvent plus aujourd'hui jouer le premier rôle et doivent s'insérer dans un dispositif européen, lequel peine à définir ses objectifs et son champ d'action. La reconnaissance du statut de candidat à l'Union de la Turquie aura des conséquences non prévisibles aujourd'hui au Maghreb. Le modèle de dialogue politique, compensé par des transferts, qui s'établit avec ce pays, lequel pèse, à lui seul, plus que l'ensemble des trois pays nord-africains, servira à bien des égards de référent, y compris pour les pays qui n'ont pas vocation à rejoindre l'Union mais aspirent à des transferts financiers et à un nouveau type de rapports.

L'espace de l'Europe, le rôle de la France

Tout n'est donc pas négatif dans l'approche que l'on peut avoir des relations euro-méditerranéennes ; et le champ des intérêts communs, dégagés à partir du dispositif de Barcelone et des pratiques antérieures de l'Union dans ses politiques d'intégration, offre des perspectives originales si l'on dépasse et complète les schémas actuels. L'Europe ne manque pas d'atouts. Elle doit les utiliser en tenant compte des facteurs d'attrait et des liens qu'elle conserve avec les pays du sud et de l'est méditerranéens. Elle ne doit pas se vivre comme un partenaire exclusif, mais accepter des formes de bigamie qui tiennent compte de réseaux et de champs de forces complémentaires existant dans l'espace que l'on veut organiser. D'autant que l'Union, déjà aux prises avec les problèmes d'intégration des pays de l'Est et des Balkans, demain avec ceux du plateau anatolien, ne saura réserver à tous le même niveau de solidarité et de dialogue.

Il existe, en revanche, un domaine d'influence que l'Europe exploite peu dans ses relations avec le Maghreb et la Turquie, celui de l'immigration installée (y compris les réfugiés), de la protection des minorités et de la reconnaissance des droits culturels et politiques qui y sont liés. Cette timidité s'explique par la crainte des conséquences électorales d'une politique d'ouverture ou, tout simplement, de rationalisation des liens humains, culturels et économiques et sociaux que cette situation engendre. Les Etats restent jaloux de leurs prérogatives

en la matière et ne souhaitent pas élaborer ou voir élaborer, en dehors d'eux, une politique qui organiserait les pratiques existantes, calculerait les besoins et opérerait une gestion globale du phénomène migratoire à l'échelle de l'Union pouvant déboucher sur une sorte de service fédéral chargé de la gestion des frontières et du droit de séjour légitime pour les étrangers. Or, le nombre de personnes originaires du sud et de l'est de la Méditerranée, ou leurs descendants, ayant déjà acquis la nationalité d'Etats de l'Union, se situe entre 6 et 13 millions de personnes aujourd'hui. Elles évoluent dans un espace de droit où les statuts divers (nationalité, cartes de séjour de trois à dix ans, réfugiés, droits d'asile, clandestins ou sans-papiers) recouvrent une volonté de rester et de se comporter comme citoyens à géométrie variable (local, national, Union, pays d'origine) ; cela implique aussi une impossibilité, de fait et souvent de droit, pour les pays européens, de remettre en cause cette situation. Ce groupe engendre une série de flux transnationaux de natures diverses dont la gestion n'est pas assumée. Il se comporte aussi comme vecteur d'influence, de modernité et de prospérité pour les pays d'origine, compte tenu des flux de biens et de services et des transferts financiers, par des canaux légaux ou informels, en liaison avec le Sud, notamment dans les domaines de l'immigration clandestine, de la drogue et de la violence liée aux oppositions politiques ou aux guerres civiles. Très peu d'agences ont, sur le plan européen, une vision claire et globale de ces problèmes.

Du côté européen, l'installation de ces immigrants pose également la question de la reconnaissance, tant par les Etats que par l'Union, de l'islam comme l'une des composantes de la culture européenne. Pourtant, le processus de Barcelone propose un accompagnement des réformes économiques qui va au-delà des transferts financiers consentis, par un approfondissement des liens institutionnels avec l'Europe, et en deçà d'une logique d'intégration à l'Union. La proposition de libre-échange, si elle comporte des risques, constitue également une opportunité de réforme et d'intégration dans les échanges mondiaux, plus progressive et moins coûteuse qu'une libéralisation unilatérale et brutale. La pertinence économique d'une telle proposition est certes dépendante à la fois d'une ouverture plus grande de l'Union à l'égard des exportations, essentiellement agricoles, des pays partenaires méditerranéens, et d'une amélioration des processus

communautaires. Mais elle n'a aucune chance d'aboutir sans volonté de réforme des pays concernés. Le processus de Barcelone ne peut, à lui seul, lever les obstacles économiques et politiques qui pèsent sur le développement des pays de la zone, ni résoudre la difficulté de leur insertion dans les échanges mondiaux.

Ces problèmes constituent les caractères originaux d'un sous-système régional qui se met en place progressivement en remplaçant, sans les faire disparaître, les politiques bilatérales. Mais le mélange de flux financiers, de marchandises, de mouvements de personnes, d'intérêts culturels et d'influences politiques réciproques y est comparable avec l'accord de libre-échange nord américain (ALENA) qui lie les Etats-Unis, le Mexique et le Canada. Les sociétés de la rive sud seront transformées en profondeur par les champs de forces qui échappent au contrôle des Etats. On peut espérer que l'évolution des rapports entre les deux rives de la Méditerranée contribuera à faire décroître les représentations hostiles qui caractérisent encore les perceptions des opinions publiques.

Mais, pendant longtemps encore, les fractures entre une Méditerranée des riches et une Méditerranée des pauvres vont engendrer des courants d'immigrants (et parfois de réfugiés) qui touchent aujourd'hui en premier lieu une Europe du Sud (Italie, Espagne, Grèce) longtemps perçue comme région d'émigration. Le bassin migratoire de la vallée du Nil (Egypte et Soudan), qui est, pour le moment, orienté vers la Péninsule arabique et le Golfe, pourrait se reporter sur le champ migratoire européen si sa destination principale se voyait remise en cause par des conflits ou des catastrophes naturelles.

Il faudra encore beaucoup d'efforts pour que, dans l'après-11 septembre, les perceptions négatives cessent d'engendrer des rejets parfois violents. Le blocage des institutions issues du processus de Barcelone en témoignait déjà avant que ne se déclenche la Deuxième Intifada. Depuis lors, toute réunion dans un pays arabe avec des représentants d'Israël est devenue impossible. La participation des pays arabes aux discussions se borne généralement à une attitude défensive et critique, sans propositions alternatives et sans capacité de proposition qui marqueraient une distanciation à l'égard du concept d'exception culturelle arabe ou musulmane. Certes, les affrontements de la phase actuelle du conflit israélo-palestinien rendent surréaliste toute discussion sur un pacte de stabilité. La Méditerranée, présente dans l'imaginaire français

et européen avec toute la richesse de ses cosmopolitismes hérités du XIX^e siècle, reste encore un espace à construire pour redevenir un lieu où le climat, la végétation, la mer et les hommes créent un certain bonheur de vivre.

Dans cette perspective, la France doit pouvoir jouer dans l'espace européen un rôle qui tienne compte de ses solidarités anciennes. L'ouverture à l'Est pourrait être compensée, si la France y veille en association avec l'Espagne et l'Italie, par une plus grande disponibilité à l'égard du Sud. Qu'il s'agisse des mouvements de personnes, des produits agricoles ou de la pêche, des solutions pourraient être trouvées collectivement si l'on se soucie d'en faciliter le déblocage. Il n'est pas jusqu'aux conflits territoriaux relatifs aux enclaves héritées de l'histoire qui ne méritent une attention active et dépassionnée pour rapprocher les points de vue antagonistes sans avoir besoin de l'arbitrage américain.

Il ne faut toutefois pas concevoir une politique de sortie de crise excluant systématiquement les Etats-Unis. Ces derniers sont largement présents au Maghreb dans le domaine de la sécurité collective, *via* le partenariat méditerranéen de l'OTAN. Si l'on prête attention à la sortie du conflit du Sahara occidental, la présence américaine est déjà si forte que le rôle de la France ne pourrait se situer dans un cadre européen qu'en association avec les Etats-Unis. Ces remarques sont encore plus pertinentes lorsqu'il s'agit du Moyen-Orient, où les initiatives de maintien de la paix de Javier Solana et de Miguel Moratinos ont besoin, pour être admises, de la caution américaine et de l'expertise européenne, fondées sur la confiance et le savoir. Demain, la reconstruction de l'Irak pourrait ouvrir un champ d'actions à une coopération Etats-Unis/Union/ONU où la France tiendrait un rôle particulier, étant données ses prises de position en faveur d'une gestion nuancée du problème des armes de destruction massive.

Dans tous ces domaines, la place n'est plus à la France seule en Méditerranée. Elle peut cependant jouer un rôle majeur dans un concert européen, à condition d'accepter de coopérer avec les Etats-Unis en matière de sécurité et de résolution des conflits. Cela suppose d'admettre que les Etats-Unis sont une puissance européenne, et notamment méditerranéenne, et que l'OTAN constitue aujourd'hui un instrument d'intervention hors champ banalisé.